

2. La République fédérale d'Allemagne est condamnée aux dépens.

⁽¹⁾ JO C 164 du 08.06.2013

Ordonnance de la Cour (sixième chambre) du 19 juin 2014 (demande de décision préjudicielle du Naczelny Sąd Administracyjny — Pologne) — Henryk Teisseyre, Jan Teisseyre/Minister Skarbu Państwa

(Affaire C-370/13) ⁽¹⁾

(Renvoi préjudiciel — Article 18 TFUE — Citoyenneté de l'Union — Non-discrimination — Indemnisation pour la perte de biens immobiliers abandonnés en dehors des frontières actuelles de l'État membre concerné — Condition de citoyenneté — Absence de rattachement au droit de l'Union — Incompétence manifeste de la Cour)

(2014/C 315/43)

Langue de procédure: le polonais

Jurisdiction de renvoi

Naczelny Sąd Administracyjny

Parties dans la procédure au principal

Parties requérantes: Henryk Teisseyre, Jan Teisseyre

Partie défenderesse: Minister Skarbu Państwa

Dispositif

La Cour de justice de l'Union européenne est manifestement incompétente pour répondre à la question posée par le Naczelny Sąd Administracyjny (Pologne).

⁽¹⁾ JO C 291 du 05.10.2013

Ordonnance de la Cour (dixième chambre) du 17 juillet 2014 (demande de décision préjudicielle de l'Autorità per la Vigilanza sui Contratti pubblici di lavori, servizi e forniture — Italie) — Emmeci Srl/Cotral SpA

(Affaire C-427/13) ⁽¹⁾

(Renvoi préjudiciel — Article 53, paragraphe 2, du règlement de procédure de la Cour — Autorità per la Vigilanza sui Contratti pubblici di lavori, servizi e forniture — Article 267 TFUE — Notion de «jurisdiction nationale» — Incompétence de la Cour)

(2014/C 315/44)

Langue de procédure: l'italien

Jurisdiction de renvoi

Autorità per la Vigilanza sui Contratti pubblici di lavori, servizi e forniture

Parties dans la procédure au principal

Partie requérante: Emmeci Srl

Partie défenderesse: Cotral SpA

Dispositif

La Cour de justice de l'Union européenne est manifestement incompétente pour répondre aux questions posées par l'Autorità per la Vigilanza sui Contratti pubblici di lavori, servizi e forniture (Italie), dans sa décision du 22 mai 2013 (affaire C-427/13).

⁽¹⁾ JO C 325 du 09.11.2013

Ordonnance de la Cour (sixième chambre) du 19 juin 2014 — Donaldson Filtration Deutschland GmbH/ultra air GmbH, Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles)

(Affaire C-450/13 P) ⁽¹⁾

(Pourvoi — Marque communautaire — Marque verbale ultrafilter international — Demande en nullité — Abus de droit)

(2014/C 315/45)

Langue de procédure: l'allemand

Parties

Partie requérante: Donaldson Filtration Deutschland GmbH (représentants: N. Siebertz, M. Teworte-Vey et A. Renvert, Rechtsanwälte)

Autres parties à la procédure: ultra air GmbH (représentant: C. König, Rechtsanwalt), Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles (représentant: G. Schneider, agent)

Dispositif

- 1) Le pourvoi est rejeté.
- 2) Donaldson Filtration Deutschland GmbH est condamnée aux dépens.

⁽¹⁾ JO C 313 du 26.10.2013

Ordonnance de la Cour (neuvième chambre) du 17 juillet 2014 (demande de décision préjudicielle du Najvyšší súd — Slovaquie) — Milica Široká/Úrad verejného zdravotníctva Slovenskej republiky

(Affaire C-459/13) ⁽¹⁾

(Renvoi préjudiciel — Protection de la santé publique — Réglementation nationale prévoyant une obligation de vacciner les enfants mineurs — Droit pour les parents de refuser cette vaccination — Article 168 TFUE — Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne — Articles 33 et 35 — Mise en œuvre du droit de l'Union — Absence — Incompétence manifeste de la Cour)

(2014/C 315/46)

Langue de procédure: le slovaque

Jurisdiction de renvoi

Najvyšší súd

Parties dans la procédure au principal

Partie requérante: Milica Široká

Partie défenderesse: Úrad verejného zdravotníctva Slovenskej republiky